

Recherche collaborative sur les maladies psychiatriques

*Et soutien aux jeunes
chercheurs*

**APPEL
D'OFFRES
2026**

DATE LIMITE
DE DÉPÔT
DES DOSSIERS :
1^{er} JUILLET 2026,
17H.

Contexte

Alors qu'une personne sur quatre souffrira au cours de sa vie d'une maladie psychiatrique, la maladie mentale est un facteur de risque majeur de suicide et l'espérance de vie des personnes souffrant de ces pathologies est inférieure de 10 à 15 ans à celle de la population générale.

Un grand nombre des maladies psychiatriques débutant chez le sujet jeune, leur coût socio-économique est donc important, ces maladies impactant durablement la vie des personnes qui en souffrent.

La recherche en psychiatrie est relativement récente et les progrès et découvertes en neurosciences des 20 dernières années doivent maintenant être confrontés à la réalité clinique et mis à profit pour une meilleure compréhension des maladies mentales, dans une interaction étroite entre chercheurs et cliniciens.

Dans cette période charnière pour la recherche sur les maladies psychiatriques, la Fondation de France a ainsi décidé de promouvoir la mise en place de nouvelles méthodes de prévention, de diagnostic précoce et de traitements.

Pathologies concernées

Cet appel d'offres concerne les maladies psychiatriques invalidantes (à l'exception des addictions, des troubles du spectre autistique et des démences).

Modalités de soutien

La demande de soutien pourra concerner :

A. Deux équipes faisant état d'un **projet collaboratif associant d'une part des cliniciens, (tels psychiatres ou psychologues) et d'autre part des chercheurs, venant de différentes sous-disciplines des neurosciences ou des sciences humaines et sociales et de l'épidémiologie**. Les deux équipes devront être labellisées de façon distincte, et amener des expertises différentes. Leur complémentarité sera un critère majeur d'évaluation et devra être clairement explicitée.

La mise en place de nouvelles collaborations sera particulièrement appréciée.

Par ailleurs, les équipes bénéficiant déjà d'un financement en cours ne pourront pas présenter de nouveaux projets.

Les aides accordées pourront être annuelles ou pluriannuelles (jusqu'à 3 ans) d'un montant maximal de 200 000 € pour 3 ans.

Le porteur de projet principal devra obligatoirement être un membre statutaire d'une équipe dont la structure est rattachée à un organisme public de recherche (EPST ou EPIC) ou un établissement public de santé. En cas de multi-appartenance, le porteur et potentiel co-porteur du projet seront priés de mentionner chacun la liste exhaustive de leurs affiliations.

Une équipe ne pourra être impliquée que dans un seul projet soumis.

Par ailleurs, les demandes ne pourront concerner que des collaborations entre équipes de recherche et cliniques françaises.

Les dossiers ne concernant pas des projets collaboratifs tels que décrits ci-dessus, ainsi que ceux concernant les créations de cohortes de novo seront d'emblée exclus.

B. Un jeune chercheur ayant un projet interdisciplinaire et/ou à forte valeur translationnelle portant sur la maladie mentale.

La qualification de « jeune chercheur » impose d'avoir soutenu sa thèse de doctorat depuis moins de 10 ans.

Des conditions dérogatoires sont prévues sur justificatifs (congé de maternité/paternité, congé parental, congé longue maladie supérieur à 90 jours) De plus, pour les femmes, la limite est reculée d'un an par enfant à charge.

Les aides accordées pourront être annuelles ou pluriannuelles (jusqu'à 3 ans) d'un montant maximal de 100 000 € pour 3 ans.

La Fondation de France n'autorise aucun prélèvement de frais de gestion sur les allocations jeunes chercheurs.

Quels projets de recherche ?

La Fondation de France apportera son soutien aux projets portant sur :

- l'évaluation des méthodes de diagnostic, des traitements et des dispositifs de soins ;
- l'identification des mécanismes de vulnérabilité à l'émergence, et de résistance aux traitements, des maladies psychiatriques ;
- la recherche translationnelle sur une cohorte ciblée, à partir d'hypothèses pré-cliniques (modèles animaux) et en interaction avec la recherche clinique. Et inversement, une hypothèse clinique pourra être explorée par des approches pré-cliniques.

Concernant les études cliniques, une attention particulière sera portée à la présentation des critères de jugements principaux et aux mesures utilisées.

Comment répondre ?

La phase d'évaluation des projets sera réalisée à l'automne 2026.

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne et doivent être finalisées avant le 1^{er} juillet 2026, 17h00.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Pour toute demande d'information

Fondation de France

Comité Recherche sur les maladies psychiatriques

40 avenue Hoche - 75008 Paris

Numéro de téléphone : 01-85-53-13-66

email : projets@fdf.org

www.fondationdefrance.org

**Fondation
de
France**

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
X in @ f
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.